L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 MARS 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., etc. seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
29, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PATERSON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.,
2 nov.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, Constamment en main, et à vendre par
9 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurant les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co, No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, etc. pour en soumettre &c. à B. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston 1 jan—1 an

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,
A L'ENSEIGNE DU MORTIER D'OR,
TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c &c.—A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, au dessus du bac de Gretna.
29 nov—1 an

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

J. B. RATHBONE & Co, No 8 rue du Canal; offrent à vendre par colis, à des termes libéraux:
Coton à draps, 4-4, cabot, chicopee, Nashua et Amoskeag; coutil à matelas 3-4, 7-8 et 4-4 Oneida, Rochester et Amoskeag; denim 3-4 et 7-8 Chester et Amoskeag; jean bleu d'York; cotonnade de fantaisie; gingas de 9 à 12 pour tabliers et meubles; calico couleur légère et foncée, d'un bon goût; toile à draps blanche, 7-8 et 4-4, de diverses qualités, batiste noire et couleur assortie; étoffes à mousquetaire.
Aussi—Linon imprimé 9-8, mousseline et jaconat d'un beau style; organdis; guinghams, mousseline tarlatane imprimée, riche; jolie mousseline, jaconat 6-4, unis et rayés; batiste 5-4, mousseline Suisse 6-4; [illegible]
Aussi—Couvertures unies et croisées, de Duffel; couvertures U. S. N. jean de Kentucky, linseys, étoffe de Kentucky unies et rayées. 21 fev

DEMANDE.—On a besoin d'un bon barbier. S'adresser au No 29, rue Royale. 26 fev

REÇU par les derniers arrivages et à vendre à très bas prix:
Mérinos français, noir, pour lévites;
Articles bleu … 6-4, à petits carreaux;
Dito … et coton. dito;
Indiennes couleurs claires;
Cotonnade jaspée pour enfans;
Coton blanc New York Mills;
Serviettes blanches, à barres, en coton;
Dito dito dito en fil;
Idem dito dito dito;
Foulards couleurs assorties;
Papier Mousseline couleurs assorties;
Lasting noir et assorties;
Etamine noire, Brown Holland, Piqué blanc, diverses qualités, Toile grise; Gambroon, genre nouveau; Organdi imprimé, Dénim, à carreaux, Brin fil blanc, à carreaux, dito coton 4-4, Damassé coton, Mousseline suisse, unie et brodée.
fermera DUFOUR, DURAND & Co

Marchandises de Printemps.

Un splendide assortiment de jaconats français, batiste, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Batiste unie et rayée, Baréges et Balzorines, venant d'être déballés et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.

C. M. SIMPSON, No 23, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises de printemps, sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qu'il vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:
Une caisse linon français, d'une yarde, linons couleur (à 25 cents.
Une do jaconat do 31
Une do do do 37
Une do do de très riche, 50
Une do linon-organdi, splendide, 50
Une caisse organdis brodé, à $5 la robe; mousseline française, riche, garantie bonne couleur, d'une yarde de large, … 31 et $2.
Deux caisses linon entre riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à $1 le mètre à Paris; 5 caisses batiste fil d'Irlande pour famille; 3 caisses mouchoirs batiste fil, de 18 cents à $1 chaque; 3 caisses étoffes à mousquetaire en coton et fil, 5 caisses bas et chaussettes, coton, couleurs mélangées, blanc et gris; bas soie et coton écru.
Aussi — Pour un tonneau — Un grand assortiment de calicot de 6 à 18 1/4 cents la yarde, couleurs garanties et d'un beau style—ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. 1 mars

F. & J. LACOSTE, 105, Royale, offrent à vendre en débarquement du Bordeaux Packet:
Un assortiment complet de vin blanc tels que Haut Sauterne, Haut Barsac, Sauterne, en demi barriques.
Vins Rouges, en barriques, Montferrand, Saint Emilion Château Margaux et Château Lafitte.
En mains d'importations antérieures:
Vins en barriques et demi barriques consistant en Montferrand, Saint Emilion, St. Estephe Médoc, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte.
Vins de ces diverses qualités en caisses de bouteilles, demi Bouteilles.
Un assortiment complet de liqueurs, anisette et fruits à l'eau de vie des meilleures marques.
Aussi—bouchons pour bouteilles, de différentes qualités.
12 fev

Marchandises de Printemps.

PAR les derniers arrivages de Liverpool et du Havre, nous avons reçu un grand et superbe assortiment de MARCHANDISES SECHES, anglaises, écossaises, allemandes et françaises, sur lesquelles l'attention particulière des détaillans est appelée, attendu que nous sommes déterminés à vendre à aussi bas prix que les importateurs du Nord.
Dans notre assortiment, se trouvent:
24 caisses … 8-4, 10 caisses idem coton et fil.
16 do Batiste en fil; 10 do do do do
20 do coutil fantaisie, de Paris, nouveau style.
… do … extra superfin.
… do drille blanche, de Londres.
… do Draps d'été, noirs, extra fins.
… do Flanelle Marseille superfin, de Londres.
1 do idem blanc, extra-superfin.
… do Coutil fantaisie, pour printemps, extra superfin.
… do Jaconat en couleur, riche.
… do Balzorine de Paris, nouveau genre.
… do Barège, pour habillements de soirées.
… do Robes brodées.
10 balles brin blanc et écru; 4 caisses mouchoirs madras.
… caisses mouchoirs … anglaise, extra-superfin.
… do mouchoirs … anglais, 3-4 pouces.
… do bas de robe, dimity, nouveau style, pour dames.
… do dimity blanc, nouvel article.
… do ombrelles en soie, grandeurs assorties.
… do bretelles élastiques françaises.
Gants chevreau, en couleur, pour femmes et hommes, gants fil, noirs et blancs; idem en chamois, pour hommes; mouchoirs batiste fil; mouchoirs unis, ourlés, à vignettes brodés, pour dames; écharpes barège et soie, nouveau style; mouchoirs de fantaisie, d'habillements, écharpes, dentelles, soies, cravates de dames, soie à coudre, fil à coudre, etc., etc.
Ainsi qu'un grand stock complet d'articles de MANUFACTURES AMERICAINES, convenables aux habitans, articles sur lesquels ils appellent l'attention des planteurs, détaillants de la campagne et de la ville.
B. DE GOER & RIFFLARD,
14 fev 21 Magasins

EN débarquement du navire Eleonore, de Liverpool:
10 caisses jaconats nouveau goût;
10 caisses ginghams rayés et unis;
… balles bois blanc, fil;
[illegible]
20 caisses coton à coudre, Farquharson, à vendre par
6 m DUNCAN KENNEDY, 50 …

EAU-DE-VIE et vin en caisse ayant droit au drawback.
40 futailles eau de vie 4me preuve.
… caisses vin rouge St. Julien, à vendre par
31 fev POUGET FILS, rue Royale 147

EN débarquement des navires Tuisma et Bordeaux Packet de Bordeaux:
12 barils vin blanc,
… boîtes sardines à l'huile.
En magasin:
… caisses vin rouge St. Julien,
… barriques vin rouge, diverses marques,
… barriques vin blanc Sauterne Médoc,
… caisses vin vieux Château …, à vendre par
11 fev POUGET FILS, 147 Royale

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque Bordeaux Packet, venant de Bordeaux:
… barriques Vin rouge St. Estephe Médoc 1837;
… tierçons Vin blanc, Haut Barsac 1838.
En magasin:
200 barriques et 200 caisses Vin rouge, diverses marques;
… paniers Champagne de trois marques;
… futailles Eau de vie de Cognac, diverses preuves et marques; Liqueurs assorties, Curaçao, Marasquin; Absinthe; Gorgeoles; Cerises et Fruits à l'eau de vie; Sardines à l'Huile; Pâtés … conserves et Prunes au …; le tout ayant droit au drawback.
24 fev JORDY & BRASIER, 10, rue Conti.

A LOUER pour entrer en possession immédiatement, la belle maison haute située rue Conti, entre Bienville et Royale, No. 29. S'adresser sur les lieux de 2 à quatre heures après-midi. 20 fev

A LOUER—Le beau MAGASIN No. 40, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 25 fev

CHAMBRES GARNIES A LOUER—Deux Chambres garnies, au rez de chaussée de la maison No 240, rue du Camp. [illegible] S'adresser sur les lieux. E. JOHNS, 216 rue Poydras.

… Vin de Bordeaux … J F BERCIER & Co, … Levée

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 11 MARS 1845.

Hier la Législature a clos sa session qui a duré soixante quatre jours.

Tout porte à croire que M. Almonte et tous les agens diplomatiques de Mexique, ne tarderont pas à se retirer. Après la déclaration formelle de cette puissance que l'annexion du Texas serait considérée par elle comme une déclaration de guerre, il n'y pas à se faire illusion là-dessus. C'est une chose inévitable.

Nous voilà donc en guerre avec le Mexique et peut être avec l'Angleterre, et cela pour nous emparer évidemment d'un pays qui devait nécessairement nous revenir tôt ou tard, par la force même des choses! Le particulier qui agirait ainsi courrait grand risque de se faire interdire—mais pour n'être pas sujets à l'interdiction les peuples n'en ont pas moins leurs moments de vertige et d'aberration. Pour les nations comme pour les individus, l'ambition est une passion aveugle et violente à laquelle ne peuvent résister ni la morale, ni la saine raison.

OLE BULL.—Des difficultés imprévues empêchent l'illustre violoniste de donner son Concert d'adieu ce soir. C'est un plaisir différé; mais non point perdu. Tous les dilétanti de la société de M. Ole Bull, seront tentés de se féliciter de ce retard, qui prolonge parmi eux le séjour de l'artiste qu'ils aiment et qu'ils admirent.

ROBERT LE DIABLE.—Le chef-d'œuvre de Meyerbeer reparaît ce soir. Dans la disposition où sont les artistes, on peut être certain que ce sera une belle soirée.—Avis aux amateurs.

Compagnie d'assurance contre les abus de confiance.—On a successivement formé des compagnies d'assurance contre les risques maritimes, contre l'incendie, contre la grêle, contre la mort, et, le progrès aidant, on finira par en établir contre tous les malheurs, contre tous les accidens et peut être contre toutes les petites misères de la vie humaine. En attendant, on s'occupe en ce moment d'établir à Londres une compagnie d'assurance contre les abus de confiance, soustractions et vols commis par les commis, secrétaires et autres employés auxquels on confie des valeurs—en d'autres termes on assure leur probité moyennant une prime qui varie sans doute suivant les individus.

Ce n'est certainement pas une mauvaise idée; mais nous pensons que le bill de M. Pilié en rendra la réalisation moins urgente parmi nous.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR CRIMINELLE.—Aug. Smith, h. c. l., accusé de se trouver dans l'Etat en contravention aux lois, a été mis hier en liberté, sur motion de l'avocat général, à condition qu'il sortira immédiatement de l'Etat.

—Doris Ingersoll et Wm. Seymour, accusés de contravention aux lois sur les jeux; Joseph Latourne, accusé de recel d'esclave; Eliza Hulsof, accusée de vol; et Antoine Molley et John Burns, accusés d'assaut et batterie, ont comparu hier, pour entendre la lecture de leur acte d'accusation et ont plaidé non coupables.

—Des bills d'informations ont été déposés par l'avocat de district contre James Johnson, accusé de tentative de vol et Phil. C. Cader, h. c. l., accusé d'avoir obtenu de l'argent sous faux prétextes.

—L'accusation a été abandonnée contre Patrick Brady, accusé d'assaut et batterie, et Henry Mallon et Wm. Cluffy, accusés d'assaut et batterie.

—Daniel Merrick, accusé de vol, a été élargi.

—Le docteur S. Kennedy, a comparu pour entendre lecture de son acte d'accusation et a plaidé non coupable.

—Simon Driscoll, accusé d'avoir vendu des liqueurs à des esclaves, a été mis en jugement et trouvé coupable.

Cour du Recorder Baldwin.—J. B. Dougherty comparaissait hier sous l'accusation d'avoir passé un billet faux de $50 de la Banque de la Louisiane à Joseph Huzee, le 12 juillet dernier. Il sera ultérieurement examiné.

John Barnum et Jacob Smith, ont été envoyés à la maison de travail pour vagabondage.

Benjamin Holt comparaissait hier devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir volé trois pièces d'or de $5. Il sera plus amplement examiné—en attendant il est retenu en prison.

Le président Tyler a signé le bill d'annexion, dans la soirée du 1er de ce mois.

Le vote sur le bill admettant dans l'Union les nouveaux Etats de l'Iowa et de la Floride, a été ainsi réparti dans le Sénat: Pour le bill 36, contre le bill 9. Toutes les voix opposantes viennent de la Nouvelle Angleterre.

Il y a eu le 5, à 4 heures du matin, un autre incendie à Charleston. Une forte partie de balles de coton qui se trouvaient sur le wharf ont pris feu, et les flammes se sont bientôt communiquées aux maisons voisines servant de comptoir et magasins à plusieurs négocians.—MM. C. Atkinson, W. Adams, J. Fraser & Co., &c. Au moment du départ du courrier, le feu était dans toute sa force, et tous les efforts des pompiers tendaient seulement à l'empêcher de traverser Fitzsimons wharf.

—Il y a eu également un violent incendie à Savannah le 3 mars. La perte est de plus de $60,000.

Une nièce du président Tyler, Mlle. Waggaman, vient d'entrer au couvent de la visitation à Baltimore.

Le président Tyler a arrêté un logement à l'hôtel Fuller. Il quittera White House le 3. "Le nombre d'étrangers qui viennent à Washington, dit un correspondant, est incroyable. Tous les hôtels sont pleins.

ACCIDENT—On lit dans le *Baltimore American* du 3:

Le convoi qui partit de Philadelphie pour Baltimore le 1er de ce mois, dans l'après midi, a éprouvé un accident qui aurait pu entraîner les suites les plus fâcheuses. Le convoi allait grand train lorsqu'un de ces beaux boeufs à la Durham s'est mis sur la voie et a été brisé par la locomotive qui n'en a éprouvé nul dommage: mais les deux premiers chars ont été brisés; quant aux autres qui suivaient, ils n'ont pas quitté la rainure. Par un rare bonheur on n'a eu aucun malheur sérieux à déplorer sur environ cinq cents voyageurs, trois seulement ont été légèrement blessés ou contusionnés.

Il paraît que le boeuf voyant venir la machine s'était placé sur la défensive et a reçu le coup sur la tête et sur ses cornes qui ont été brisées.

Dans le comté de Schoharie, N. Y. les anti-rentiers, faisant cause commune avec les locofocos, ont obtenu la majorité sur les whigs.

SUICIDE—Le lieutenant Robbins, appartenant au corps de la marine, fils de feu Asher Robbins, s'est suicidé dernièrement à Rochester dans un moment d'aliénation causée par le chagrin d'avoir perdu son père.

SYBARITISME—On assure que le commodore Elliott qui a pris ses quartiers à Sanderson's Hotel, Philadelphie, prépare une ligne télégraphique pour correspondre avec ses officiers et transmettre ses ordres sans quitter son lit, sa table ou son sopha. Ce commodore doit comprendre la vie comme un turc.

SUICIDE D'UN CHIEN—Le Leeds Intelligencer assure qu'un magnifique chien de Terre Neuve s'est suicidé en se noyant résolument. Plusieurs fois il s'était jeté à l'eau dans ce but; mais toujours quelques voisins incommodes le repêchaient—La dernière fois il eut le soin de se tenir la tête dans l'eau en attendant les secours importuns qui pouvaient encore lui venir, et il réussit parfaitement: quand on vint le tirer de l'eau, il n'existait plus.

BERMUDES—On a reçu des journaux de Bermudes jusqu'au 18 février.

"Une Cour martiale, dit le Hamilton Gazette, réunie à Antigua pour juger deux officiers accusés de s'être battus en duel, a condamné l'un d'eux à être expulsé du service et l'autre à être privé de son titre d'ancienneté et relégué au bas de la liste des officiers de son grade.

JAMAIQUE.—Nous avons reçu par voie de Philadelphie, des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 9 février.

Le temps y était fort mauvais à Kingston. Le thermomètre marquait 68 degrés de Farenheit dans l'intérieur des maisons. Dans les montagnes le froid avait été fort vif et pluvieux au point d'interrompre les travaux agricoles.

On nous prie d'insérer les fragmens suivans d'une correspondance particulière:

Vera-Cruz, 3 février 1845.

Mon cher ami,

Des nouvelles politiques? et que vous en dire? Vous en savez probablement plus que nous à ce sujet pour ce qui concerne les affaires de la république que nous habitons, et comme il faudrait longtems narrer à ce sujet pour vous dire la vérité, n'étant pas acteur dans le drame qui paraît toucher à sa fin, je vous entretiendrai d'une chose qui vous intéressera davantage, attendu que plusieurs de vos amis s'y trouvaient surtout au premier rang: il y avait péril.

Le 26 janvier, l'horizon atmosphérique se rembrunit sur Vera-Cruz, de violentes rafales, et souvent répétées, se succédèrent vers le milieu du jour, de lourds nuages violemment chassés s'amoncelèrent, et Borée développa toute sa puissance dévastatrice. Un brick goëlette, la Rosa Albina, vint à la côte, comment put-il dépasser d'affreux récifs? je l'ignore: il s'échoua donc sur un bas-fond, il était environ deux heures de l'après-midi, l'ouragan était dans toute sa puissance, et développait toute sa fureur: Tableau magnifique pour le spectateur qui pouvait contempler, sans péril, cette belle horreur.

La nuit continua ainsi, et l'on sut que onze hommes s'étaient réfugiés dans la grande hune du navire, et s'y trouvaient sans secours, ni moyens de se tirer de la difficile position dans laquelle ils se trouvaient.

Quelques personnes ne dormirent pas. Le matin je fus au môle, j'y rencontrai Leloup qui me parla peu et qui me quitta presque aussitôt, prétextant une affaire.

Dans ce pays mon cher ami, la société des naufrages pas encore ses jalons, aucune barque, aucun service n'est organisé; j'ai cru reconnaître une trace de sang arabe, le fatalisme enfin, qui pense que celui qui est dévolu à mourir, ne doit s'attendre à aucune assistance, *Dieu le veut*, peut-être se dit-on.

Mais il se trouvait heureusement quelques hommes qui probablement connaissaient mieux notre bon Lafontaine que le Coran, et pensèrent qu'en les aidant, le ciel pouvait les aider aussi.

Lépaulliard et Leloup étaient de bonne heure sur la plage, considérant d'un œil morne, l'affreuse position des 11 malheureux qu'ils appercevaient un peu, juchés sur les débris qui n'étaient pas couverts par la lame. Trois autres hommes se trouvaient près d'eux, M. Clara, un ingénieur du chemin de fer; M. Romain Van-Aelbrouck [ce belge a vraiment du sang français dans les veines,] et un charpentier M. Paulin. Leloup et M. Lépaulliard se regardèrent; l'officier du génie les comprit, et d'un accord unanime les cinq hommes sont à l'eau, faisant les plus grands efforts pour arriver près des naufragés qu'ils encourageaient de la voix, tout en luttant courageusement contre la fureur des vagues qui paraissaient se courroucer de plus en plus contre quelques faibles mortels assez audacieux pour oser leur disputer une proie! . . .

Bernardin de St. Pierre a peint à grands traits le désespoir de Paul lorsqu'il vit son amante sur les débris du St. Géran, son désespoir motivait sa tentative désespérée, l'amour le poussait; l'humanité en péril soulevait ces hommes, et ils oubliaient qu'Amphitrite pouvait dans ce moment critique leur envoyer quelques uns de ses enjoigneurs que le vulgaire connaît sous le nom de requins, pour leur apprendre à ne pas méconnaître sa puissance.

Il n'en fut fort heureusement rien. La Déesse n'envoya point d'auxiliaires, et malgré la fureur de l'élément, nos braves parvinrent à recevoir dans leurs bras sept ou huit des malheureux naufragés.

Il y en avait encore quatre je crois qui ne pouvaient nager, ils étaient tous engourdis par le froid et l'abstinence, et nos nageurs étaient épuisés. Leloup jeté sous le vent, se trouvait en péril; des courans sous-marins paraissaient vouloir avoir raison de lui, il ne pouvait se maintenir qu'à grand-peine. Lépaulliard juge sa position. Plus vigoureux, il s'écria: Retirez-vous Leloup, les pieds paraissent emporter la tête; enfin, la mer le recouvrant de nouveau de son écume, il put reprendre pied, et à grand peine revint sur la plage.

Il est probable qu'en ce moment il fut convaincu qu'il est plus facile de dompter un cheval de cuirassier qu'une lame furieuse dans toute son énergie.

Trois hommes, ai-je dit, restaient encore; mais ils ignoraient la navigation; force fut donc d'attendre une embellie, et d'abandonner à regret la position périlleuse.

Mon bon ami, les bonnes actions sont contagieuses. Peu après, quelques Mexicains, trouvant la position plus favorable, se risquèrent, et parvinrent enfin à ramener à terre le reste des malheureux.

Le drame n'eut donc rien de tragique; mais sans calembourg, [attendu que je n'oserais en risquer près de vous qui habitez le pays passé maître dans ce genre] je crois que Lépaulliard et Leloup, souvent recouverts par les nappes d'eau, n'oublièrent pas de boire.

* RAPPORT OFFICIEL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 10 mars 1845.

L'appel nominal constate la présence de quarante-huit membres.

M. Newport demande que le greffier soit chargé de transmettre au Sénat les messages de la Chambre.

Une question d'ordre s'élève pour savoir si le bill des honoraires y sera compris.

L'orateur dit qu'une dispense de règles doit être d'abord obtenue, attendu que le bill ne peut être pris qu'à midi.

M. Parham dit que la majorité n'entend rien faire qui ne soit convenable; si l'on propose en ce moment la reconsidération, il ne demande pas mieux que d'y consentir; mais si la minorité s'obstine à le renvoyer jusqu'à midi, la majorité devra de son côté s'opposer à tous les bills sur le bureau du greffier et ne les laissant pas aller au Sénat.

M. Cruzat ne veut point par son opposition au bill des honoraires nuire à d'autres mesures importantes. Il demande donc la reconsidération de la 14e section.

La motion de reconsidérer est perdue: 13 oui; 33 non.

M. Perkins a voté dans la négative bien qu'il soit opposé au bill, mais il ne veut pas faire par un moyen indirect, ce qu'il n'a pu faire directement. M. Cole a voté de la même façon par les mêmes raisons.

La motion de porter les messages au Sénat est emportée.

M. Lavergne rapporte l'enrolement d'un certain nombre de bills et de résolutions.

M. Taylor demande à la Chambre une dispense de règles afin de recevoir une résolution rappelant la résolution d'ajournement à midi et fixant l'ajournement à minuit.

La résolution subit une lecture.

M. Boudousquié fait remarquer qu'il est impossible de terminer les affaires de la Chambre; il est impossible même aux officiers des deux Chambres de trouver le temps de signer les bills avant leur sort possible. En outre, le bill des dépenses contingentes pourra prendre plusieurs heures. Il espère donc que la résolution sera adoptée.

M. Winchester propose un amendement qu'il retire ensuite; puis la résolution est adoptée.

M. Duvigneaud demande à la Chambre de lui permettre d'introduire un bill pour abroger l'acte de 1842 qui limite à $3000 le salaire des officiers de l'Etat [illegible] M. D. dit que les seuls officiers exceptés par le bill des salaires ne sont point compris dans l'acte qu'il présente. Le bill est reçu et lu deux fois.

M. Flacker introduit une résolution autorisant le sergent d'armes de la Chambre des Représentans à livrer la salle [illegible] au sergent d'armes de la Convention, aussitôt que la Législature sera ajournée.

M. Pilié propose un proviso pour accorder aux membres de la Législature l'entrée de la Convention, et M. Fecker fait observer que cette faculté a été déjà accordée à la Législature par un des règlemens de la Convention. L'Orateur [illegible] ce fait.

M. Pilié est d'avis qu'on livre la salle sans condition.

M. Gaudet croit l'amendement juste et convenable; il faut se réserver le droit d'entrée aux membres de la Législature.

M. Burthe croit qu'il faut faire la concession sans réserve.

L'amendement est rejeté, puis la résolution est adoptée.

Le bill de M. Duvigneaud se présente ensuite: et M. Wadsworth propose un substitut qui dispense de l'action du bill de 1842 ceux des officiers atteints par le bill des honoraires, seul ceux dont la place ne peut plus de $1600.

Le bill ainsi amendé est adopté après amendement, puis lu pour la 3me fois et passé.

Sur motion de M. Burthe, la Chambre s'occupe du bill du Sénat relatif à l'instruction publique dans la 1re municipalité.

M. Burthe expose que le bill a pour but l'exempter les municipalités du paiement annuel d'un intérêt d'un prêt que leur a fait l'Etat. C'est un simple acte de justice.

M. Gayarré [illegible] demande au Trésorier d'Etat de payer annuellement à la 1re municipalité la différence entre l'intérêt dont on l'exempte et celui qu'elle aurait payé, si elle eût profité du bénéfice de la loi qui lui accordait un prêt de $400,000. M. G. dit que le but de cette section est de prévenir l'injustice. Par la loi de 1842, [illegible] $400,000 pour la 1re; $300,000 pour la 2me [illegible] Ces deux dernières en ont profité, et c'est à cause de cela qu'elles doivent un intérêt. La 1ère a rendu les bons. La première section du bill dit que la 2e et la 3e municipalité garderont l'intérêt qu'elles doivent à l'Etat, [illegible] l'appliqueront au profit de leurs écoles publiques. [illegible]

M. Marks [illegible] le bill [illegible] au Trésor une somme d'environ $16,000 au profit des Ecoles de la Nlle. Orléans. C'est une appropriation indirecte ajoutée à l'appropriation directe faite il y a quelques temps. [illegible]

M. Cruzat considère la proposition de M. Gayarré comme parfaitement juste; mais il croit que pour ne pas mettre le bill en danger, il vaut mieux l'adopter tel qu'il est venu du Sénat.

M. Taylor demande le dépôt de la question sur le bureau. Sur cette motion la vote donne: oui 25; non 20. Adoptée.

Sur motion de M. Stillé, la Chambre donne son concours aux amendements faits par le Sénat au bill sur les avis publics.

M. Taylor demande la reconsidération du bill relatif à l'Education Publique à la Nlle. Orléans, déposé sur le bureau. M. T. désire que justice soit faite et la première section du bill est juste et équitable.

M. Wadsworth apprécie la motion. La question d'instruction Publique appelle toute l'attention de la Législature.

La motion de reconsidération est repoussée: 21 oui; 29 non.

M. Taylor, au nom de la minorité des Finances de Plaquemines, présente un rapport écrit.

M. Marks fait observer que ce rapport est bien en effet le rapport de la minorité, tandis que celui de la majorité ne justifie pas son nom.

M. Texada demande la lecture des rapports. Motion permise.

La motion d'imprimer soulève quelque discussion. M. Marks la combat comme coûteuse et inutile; il prétend qu'elle n'a pour but que de répandre une accusation [illegible] contre un honorable citoyen et qui n'a pour but que de satisfaire une malveillance de parti. M. Marks demande un tribut d'éloges au citoyen que le rapport de la majorité incrimine.

La motion d'imprimer est repoussée: 20 oui; 23 non.

M. May a voté non, à cause de la dépense.

M. Taylor a voté non parce qu'il pense que le rapport de la majorité a fort outrageusement traité un citoyen fort honorable.

La Chambre donne son concours aux amendements du Sénat 1o à l'acte pour la célébration des mariages; 2o au bill relatif aux témoins.

M. Pilié demande à reconsidérer son vote sur la motion d'imprimer les rapports.

M. Marks désire qu'on comprenne bien sa pensée. Si les deux rapports et les dépositions doivent être imprimés ensemble, il ne s'y oppose point. On s'entend sur ce point et M. Marks présente à cet effet une résolution qui est adoptée.

Sur motion de M. Burthe, l'acte du Sénat pour amender l'acte relatif au revenu de l'Etat est passée.

Bills passés:—1o Acte pour empêcher l'incendie des prairies.

2o. Acte amendant l'acte relatif à la vente des liqueurs spiritueuses, sur motion de M. Winchester;

3o. Acte pour incorporer l'église protestante épiscopale de la ville des Opélousas, sur motion de M. Marks;

4o. Bill pour autoriser C. O. Duclozel et sa femme à disposer d'une certaine propriété, sur motion de M. Duvigneaud.

5o. Bill pour incorporer l'église méthodiste épiscopale de St. Landry, sur motion de M. Texada au nom de M. Quirk;

6o. Bill pour améliorer le lac Black.

La Chambre prend un recès jusqu'à 4 heures.

A ceux qui souffrent des rhumatismes—L'ELIXIR VEGETAL INDIEN et le Liniment pour les nerfs et les os, se vendent au No. 40, rue Poydras. Ces remèdes guérissent radicalement tous les cas d'inflammations et les rhumatismes chroniques. Les effets en sont prompts; [illegible] enlèvent les engourdissements, les enflures, les inflammations et détendent les muscles [illegible]

NAVIRE MADISON.
Les consignataires par ce navire sont priés de passer au bureau de MM. Thos. N. … et Gordon Plummer, commissionnaires, rue du Camp, No. 38, pour y signer le tableau de répartition.
7 mars—10 A. T. BURNLEY & Co, consignataires du navire, 28 Camp.

PERDU hier, encoignure Chartres et Bienville, un petit chien blanc épagneul répondant au nom de LILI; il avait, quand il s'est égaré, aux oreilles et au cou un ruban cerise. S'adresser pour le remettre, rue de Chartres, 66, où on y aura une récompense libérale. 11 mars

BOEUF—94 tierçons et 40 barils boeuf mess, arrangé expressément pour les marchés d'Angleterre, en débarquement du steamer J. M. White, à vendre si l'on s'adresse ce matin à WOOD & SIMMONS,
10 m 30 Magasins

CAFE! CAFE!
CAFE DE RIO—400 sacs, en débarquement du navire Sarahelm, à vendre par LEVI H GALE,
10 m 39 Commune

COGNAC—Eau-de-vie de Cognac, ayant droit au drawback, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.,
12 fev 30 Vieille Levée

OFFICIEL.

PREMIERE SESSION—DIX-SEPTIEME LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

MARDI, 25 février 1845.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, la dispense du règlement a été accordée et les membres suivans ont introduit, sans avis préalable, les bills que voici:

M. Crossman, au nom de M. Cruzat:—Acte pour venir en aide à la 1re. Municipalité, et pour d'autres objets.

M. Fluker, au nom de M. Cruzat:—Acte pour incorporer l'Université de la Louisiane.

M. Garrie:—Acte pour émanciper Pierre Marin.

Le titre seul de ces bills a subi une 1re. lecture, et la deuxième a été, sur motion, renvoyée à demain.

M. Marks, après avoir obtenu la dispense du règlement, a introduit, sans avis préalable, le bill intitulé: Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du Bayou Goula à la Grande Rivière.—Ce bill a été lu une première fois, et, sur motion, référé au comité sur les améliorations intérieures.

M. May, après dispense des règles, a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse Claiborne qui demandent la création d'une nouvelle paroisse dans de certaines limites.

Sur motion, ce mémoire a été référé à la délégation des paroisses Union, Ouachita, &c.

M. Lavergne, au nom de la majorité d'un comité spécial auquel avait été référé un bill du Sénat intitulé: Acte pour pourvoir à la publication des arrêts de la Cour Suprême, ainsi qu'un bill de la Chambre intitulé: Acte pour pourvoir à la publication des arrêts de la Cour Suprême,—a rapporté ce dernier bill, après dispense des règles.

M. Winchester, au nom de la minorité du dit comité, a rapporté le bill du Sénat.

Sur motion, ces deux rapports ont été déposés sur le bureau, sujets à l'appel.

Ordre du Jour.

Le bill intitulé: Acte pour venir en aide aux personnes établies sur les terres de l'Etat et pour d'autres objets, qui avait été mis à l'ordre spécial du jour pour cette séance, immédiatement après la lecture du journal, a subi une seconde lecture.

Les différentes sections de ce bill ayant été adoptées, sur motion, la dispense du règlement a été accordée, et le bill voté, après une troisième lecture du titre.

Le greffier a été chargé de le soumettre au Sénat.

Par un message transmis par M. L. C. Davis, secrétaire par intérim du Sénat, la Chambre a été informée du concours de cette Assemblée aux bills suivans:

Acte pour étendre la juridiction du jury de police d'Ouest-Féliciana;—Acte pour amender l'acte intitulé: Acte relatif aux chemins et levées dans la paroisse des Rapides, approuvé le 18 mars 1841;—et; Acte pour changer et déterminer l'époque des sessions de la Cour de District dans le neuvième district judiciaire, et pour d'autres objets.

Par le même message, la Chambre a été aussi informée du concours du Sénat, moyennant amendemens, au bill intitulé: Acte pour amender les différens actes concernant les élections.

La Chambre a été priée d'approuver les dits amendemens.

L'Orateur a soumis à la Chambre la communication suivante du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat.

Nlle. Orléans, 25 février 1845.

A l'hon. A. Boudousquié,
Orateur de la Chambre des Représentans.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'annoncer à la Législature, que le 15 de ce mois, il a été détruit en notre présence tous les coupons de la Banque de l'Union, et de tous les bons (Série A) qui étaient échus le 1er. novembre 1844. $1,726,000 00

Bons de la même série non-reçus, mais se trouvant à Londres 23,000 00

La Banque a aussi payé des bons de la série B. C. et D., détruits dans l'incendie de la Banque Royale de Londres pour une valeur de 5,000 00

faisant $1,754,000 00

Ont été détruits le même jour, tous les coupons payés de l'Association Consolidée et de ses bons (Série C. D.) dûs en 1843 et 1848 264,000 00

Ont été détruits le 21 du courant, … bons de la Banque des Citoyens, séries A. B. C. D. E. payables en 1850-59-68-77-1886, se montant à 436,440 08 et 912½ coupons payables en 1843-45 104,604 38 541,044 46

Faisant, sans compter les coupons des banques de l'Union et Consolidée $2,559,044 46

Très respectueusement,
(Signé) A. MOUTON.
(Signé) R. C. CARTER.

L'Orateur a soumis aussi à la Chambre la communication suivante du Gouverneur:

Bureau de l'Exécutif, 24 février 1845.

Au Sénat et à la Chambre des Représentans:

J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à l'Assemblée Générale une note des dépenses casuelles payées depuis le 8 janvier 1844 jusqu'au 14 janvier 1845, avec toutes les pièces probantes.

[Signé] A. MOUTON.

Sur motion, cette communication a été référée au comité des dépenses casuelles.

Sur motion, la Chambre s'est occupée du bill intitulé: Acte pour amender les différentes lois relatives à la Banque des Citoyens de la Louisiane—Deuxième lecture. Le bill avait été mis à l'ordre spécial du jour pour cette séance, immédiatement après la lecture du journal.

Au milieu de la discussion soulevée par la 1re. section, qui est ainsi conçue:

Il est décrété, etc. qu'à dater de la passation de cet acte, il ne sera pas permis à la Banque des Citoyens de la Louisiane de recevoir les coupons ou bons non encore échus, ou autres créances non encore échues, en paiement de ce qui lui est dû;

M. Lavergne a présenté le proviso suivant:

Bien entendu que tous bons quoique non encore échus pourront être reçus par la banque pour des créances non encore dues.

M. Gardère a proposé de déposer ce proviso indéfiniment sur le bureau. M. Moore a réclamé, sur cette motion, l'appel nominal, qui a donné le résultat suivant:

Pour l'affirmative:—MM. Benjamin, Burthe, Campbell, Caruthers, Crossman, Fluker, Gardère, Garrie, Jackson, Kilgore, Laizer, Landry, Marks, May, Parham, Peck, Perkins, Pilié, Rabalais, Ray, Stille, Taylor, Texada, Vanwickle, Waterston, Welsh, et Winchester 27 oui; pour la négative:—MM. Bickham, Brou, Cornay, Day, Deblanc, Duvigneaud, Fortson, Gayarré, Griffin, Lavergne, Leblanc d'Assomption, Moore et Tournillon, 13 non.

Cette motion ayant prévalu, le proviso a été déposé indéfiniment sur le bureau.

Après quelques débats sur la première section du dit bill, la Chambre, sur motion, s'est ajournée à demain matin, 10 heures.

MERCREDI, le 26 février 1845.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Deblanc ayant obtenu la dispense du règlement, a introduit, ainsi qu'il en avait préalablement donné avis, un bill intitulé:

Acte pour faire une certaine allocation de fonds, et pour d'autres objets. Le titre de ce bill a subi une 1re lecture.

M. Jackson a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse des Rapides qui se plaignent de la grande distance qui les sépare de la cour de justice, et demandent la création d'une nouvelle paroisse.

Sur motion, ce mémoire a été référé à la délégation des Avoyelles, des Rapides et de St. Landry.

M. Waterston a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse St. Tammany, qui réclament l'ouverture d'un chemin entre Madisonville et les rivages du lac Pontchartrain.

Sur motion ce mémoire a été référé au comité des améliorations intérieures.

Le même membre a soumis aussi un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse Livingston, qui demandent l'établissement d'un bureau d'élection à la résidence de G. W. Mitty, sur la rivière Amite, dans la dite paroisse.

Sur motion, ce mémoire a été référé au comité des élections.

M. Deblanc a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse St. Martin qui protestent contre un bill actuellement devant la Chambre et intitulé: Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la Nlle. Ibérie.

Sur motion, ce mémoire a été déposé sur le bureau jusqu'à la prise en considération du bill ci-dessus mentionné.

M. Moore a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse Lafayette, qui prient la Législature de faire tracer une nouvelle ligne de division entre cette paroisse et celle de Vermillion.

Sur motion, ce mémoire a été référé à un comité spécial de trois membres, et l'orateur a désigné, pour le composer MM. Moore, Deblanc et Cornay.

M. Taylor a soumis à la Chambre un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse de Natchitoches, qui protestent contre une pétition adressée à Législature pour la construction d'une chaussée sur la Vieille Rivière.

Sur motion ce mémoire a été déposé sur le bureau, jusqu'à la prise en considération d'un bill intitulé: Acte pour remettre en vigueur l'acte d'incorporation de la compagnie des chemins de Natchitoches.

M. Gayarré a soumis à la Chambre un mémoire de James B. Hullin, membre de la commission pour la liquidation de la banque d'Orléans, qui demande la passation d'une loi pour autoriser le transfert du restant de l'actif de la banque au trésorier d'Etat, moyen qu'il considère comme plus économe pour clore les affaires de la dite banque.

Sur motion, ce mémoire a été référé au comité des finances.

M. Gayarré, au nom du comité sur les réclamations, auquel avaient été référées les pétitions de Descoteaux-Saucier et de Francis Thomas, a rapporté les bills suivants: acte pour venir en aide à Descoteaux-Saucier; et acte pour venir en aide à Francis Thomas.

Ces deux bills ont subi une 1re lecture, et la 2e a été fixée à demain.

Le même membre, au nom du même comité auquel avait été référée une pétition de P. A. Aubert, a fait un rapport défavorable à la réclamation du pétitionnaire et a demandé que le comité fût déchargé de toute considération ultérieure du sujet.

Sur motion, ce rapport a été adopté.

M. Lavergne, au nom du comité d'enrôlement, a annoncé comme dûment enrôlés, les bills suivans:

Acte pour incorporer la 1re église Anabaptiste de la Nouvelle Orléans, et acte pour créer la paroisse de Jackson.

L'orateur ayant apposé sa signature à ces deux bills, le greffier a été chargé de requérir celle du président du Sénat.

M. Burthe, au nom du comité sur l'agriculture le commerce et les manufactures, auquel avait été référé un mémoire de certains négociants sur l'inspection des farines, et un mémoire de certains boulangers qui demandent le maintien des lois actuelles sur l'inspection des farines, a présenté le rapport suivant:

Sur motion, ce rapport a été adopté.

M. Winchester, au nom du comité judiciaire des deux Chambres auquel avait été référé le message du gouverneur relatif à un certain Henry Hubbard, agent envoyé ici par l'Etat du Massachusetts pour soumettre à un examen judiciaire la constitutionalité des lois de la Louisiane qui prohibent l'entrée de l'Etat aux hommes de couleur libres, a présenté le rapport suivant, adopté à l'unanimité, ainsi que les résolutions qui y sont annexées:

Le comité réuni, composé des comités judiciaires du Sénat et de la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, auquel a été référée une communication du gouverneur de cet Etat, transmettant des lettres de Henry Hubbard (qui déclarait être agent de l'Etat du Massachusetts pour certains objets) et des copies des résolutions qui ont été passées par la législature de ce dernier Etat, "autorisant le gouverneur du dit Etat à employer un agent dans les ports de Charleston, Caroline du Sud, et de la Nouvelle Orléans, Louisiane, pendant un laps de tems qui ne doit pas excéder un an, dans le but de recueillir et de transmettre des renseignemens exacts sur le nombre et les noms des citoyens du Massachusetts qui ont été jusqu'ici ou pourraient être, durant la période de son engagement, emprisonné sans allégation d'aucun crime," et enjoignant au susdit agent "d'entamer et de suivre avec l'aide d'un conseil judiciaire une ou plusieurs instances au nom de tout citoyen qui aurait pu être ainsi emprisonné, aux frais du Massachusetts, dans le but de faire éprouver et décider la légalité de cet emprisonnement par la Cour Suprême des Etats-Unis," rapporte respectueusement: qu'aucune preuve ne lui a été fournie, prouvant que M. Hubbard fût un agent autorisé de l'Etat du Massachusetts; quelques communications irrégulières paraissent avoir été adressées par lui au gouverneur de cet Etat, au sujet de sa prétendue agence, mais on n'y a pas répondu. Il n'est resté que quelques jours à la Nouvelle Orléans; et supposant que sa mission devait être sans fruits et produirait une irritation inutile, il se décida à quitter l'Etat. Si cet individu eut commis quelque acte ou employé quelque expression de nature à exciter une sédition ou produire le mécontentement parmi notre population de couleur, il se fût rendu passible des pénalités stipulées pour de pareils cas, et certainement il eut attiré l'attention de notre police municipale. Peu importe la preuve qu'il aurait pu fournir, pour justifier de sa prétendue capacité officielle et de sa mission, son agence aurait pu se terminer en une responsabilité criminelle. Le comité réuni est d'opinion qu'aucun département de gouvernement ne peut reconnaître une mission de ce genre. C'est certainement un trait nouveau dans nos relations fédérales, que cet établissement d'une diplomatie domestique ayant pour mission d'éprouver des institutions particulières et de soumettre à une épreuve des actes législatifs, dans un but qui n'est point d'encourager les relations bienveillantes entre les différentes souverainetés. Il n'y a aucun doute que la Législature du Massachusetts a adopté des résolutions qui affirment en substance le droit de cet Etat à examiner nos réglemens de police et à contester l'action de nos tribunaux judiciaires, en tant qu'elle est gouvernée par cette portion de notre législation.

Contre cette prétention inconvenante, contre cette dangereuse intervention, votre comité réuni croit qu'il est du devoir de l'Assemblée générale de cet Etat de protester d'une manière appropriée à l'importance de la question elle-même et à celle des parties intéressées; s'il peut y avoir quelque chose de constitutionnellement vicieux dans un ou plusieurs des statuts de cet Etat, il y a un mode d'exposer ce défaut et d'en arrêter les effets, fourni par nos propres lois, qui n'a pas besoin du contrôle d'une autre souveraineté et qui n'appelle aucune surveillance de l'extérieur.

Que le Massachusetts cherche à imposer les opinions de son peuple aux citoyens d'un Etat dont les institutions et les coutumes diffèrent si essentiellement des siennes, quand ces opinions et le moyen que le susdit Etat emploie pour les disséminer, tendent directement à provoquer une commotion civile et à mettre en danger le repos public, c'est une prétention et une tentative, inconvenante, injudicieuse et intolérable.

Le comité réuni susdit propose à la considération de l'Assemblée générale, les résolutions suivantes:

Résolu que l'Assemblée générale de la Louisiane proteste par les présentes contre l'interposition de l'Etat de Massachusetts entre les réglemens de police de notre Etat et les personnes qu'ils atteignent, comme une intervention subversive de notre ordre domestique et dangereuse pour la paix publique;

Résolu que notre Etat ne reconnaîtra et ne tolèrera aucune mission, particulière ou publique, dans le but d'entamer et de suivre des instances, au nom des gens de couleur, aux frais de l'Etat du Massachusetts, dans le but d'éprouver la légalité de leur emprisonnement;

Résolu que le gouverneur est requis de transmettre aux gouverneurs des différens Etats et Territoires, des copies du rapport qui précède et de ces résolutions.

BENJ. WINCHESTER,
G. W. WATERSTON,
LEWIS TEXADA,
JNO. RAY,
WM. S. PARHAM.
Comité judiciaire de la Chambre des Représentans.
S. W. DOWNS,
Z. LABAUVE,
TH. SLIDELL,
Comité judiciaire du Sénat.

Sur motion, ce rapport a été unanimement adopté et les résolutions lues une première fois; puis, la dispense du règlement ayant été accordée, elles ont été adoptées à l'unanimité.

Sur motion, le greffier a été chargé de les transmettre au Sénat.

M. Taylor ayant obtenu la dispense du règlement a soumis à la Chambre un mémoire de John Twibell. Référé au comité des réclamations.

M. Griffin, au nom du comité des améliorations intérieures, auquel avait été référé un mémoire du jury de police de la paroisse des Avoyelles, qui prie la Législature d'envoyer quelques esclaves de l'Etat sur la Rivière Rouge, pour construire une levée entre la limite orientale de la paroisse des Rapides et les hautes terres des Avoyelles, appelées "Ile de Côte", dans le but de contenir les eaux de ladite rivière, a rapporté la résolution suivante:

Résolu, &c., que l'ingénieur d'Etat soit requis de dresser un plan des terres situées sur la rive de la Rivière Rouge, entre la limite orientale de la paroisse des Rapides, et les terres hautes des Avoyelles, appelées "Ile de Côte", dans le but de construire une levée assez forte pour contenir les eaux de ladite rivière. L'ingénieur présentera un rapport sur les dépenses probables que pourra occasionner cette levée, à la prochaine session de la Législature, ou aussi vite que cela lui sera possible, selon la nature de ses travaux.

Cette résolution a subi une 1re lecture.

M. Perkins, au nom d'un comité spécial, chargé d'une investigation sur les fraudes que l'on dit avoir été commises dans la paroisse de Plaquemines, à la dernière élection présidentielle, et sur les fraudes commises dans l'Etat en général, a soumis à la Chambre les dépositions prises par ledit comité.

Sur motion, la Chambre a ordonné que ces documens fussent imprimés sous forme de pamphlet, et tirés à mille exemplaires.

M. Newport, au nom d'un comité spécial, auquel avait été référé un mémoire du président de l'Association des Agriculteurs et des Artisans de la Louisiane, a présenté le rapport suivant:

Le comité spécial auquel a été référé le mémoire de Philip Hickey, président de l'Association des Agriculteurs et des Artisans de l'Etat de la Louisiane, soumet le rapport suivant:

Votre comité a examiné attentivement le mémoire de M. Hickey, qui renferme des détails clairs et concis sur la situation de l'Association, et une explication savante et lucide du but qu'elle a en vue, et des avantages dont on peut raisonnablement présumer qu'elle sera la source pour l'Etat. Ce mémoire a suffi pour convaincre votre comité de la justice et de l'importance qu'il y aurait de voter une petite allocation de fonds à l'Association, pour la mettre à même d'élever les constructions nécessaires pour arriver au résultat qu'elle a en vue. Votre comité vous soumet en conséquence le bill suivant:

R. N. NEWPORT.

Acte pour faire une allocation de fonds à l'Association des Agriculteurs et des Artisans de l'Etat de la Louisiane, dans un certain but. Le titre de ce bill a subi une 1re lecture.

M. Fluker, au nom du comité sur l'instruction publique, auquel avait été référé le bill intitulé: Acte pour incorporer l'Université de la Louisiane, a rapporté ledit bill sans amendemens.

Les membres suivans ont introduit, suivant avis préalable, les bills que voici:

M. Deblanc—Acte pour autoriser Charles Olivier Duclozel et Marie Emerenthe Latiolais, sa femme, à disposer de certains biens qui sont ci-dessus mentionnés; et Acte pour dispenser les personnes blanches et libres de certains travaux dans la paroisse St. Martin.

M. Texada—Acte pour pourvoir au remplacement des juges de paroisse, pour cause de mort, démission ou absence.

Le titre de ces bills a subi une première lecture.

M. Fluker a introduit, selon avis préalable, un bill intitulé:

Acte pour faire une nouvelle allocation de fonds à la Convention.

Ce bill a subi une première lecture et a été, sur motion, déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

M. Landry, ainsi qu'il en avait préalablement donné avis, a introduit les bills suivants:

Acte pour incorporer l'Institution des Dames du Sacré Cœur, dans la paroisse de St. Jacques, Etat de la Louisiane; et

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte relatif au Conseil de Médecine du District Oriental de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 27 mars 1840.

Le titre de ces bills a subi une première lecture, et la dispense du réglement ayant été accordée, une seconde lecture en a été donnée.

Les différentes sections des dits bills ayant été adoptées, sur motion, la dispense du réglement a été accordée, et les dits bills ont été votés sous le même titre, après une 3me lecture.

Le greffier a été chargé de les soumettre au Sénat.

Les membres suivans ont annoncé qu'ils présenteraient incessamment les bills que voici:

M. Gayarré:—Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs au Conseil des Directeurs du Monument National de 1814-15, créé par une résolution, approuvé le 25 mars 1844.

M. Pilié:—Acte pour supprimer plus efficacement le jeu et punir la fraude dans tous les jeux de hasard.

M. Moore:—Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs au Conseil de Ville de Vermillonville, et

Acte relatif à une allocation de fonds destinée à l'exécution de certains travaux dans le bayou de Vermilion.

M. May:—Acte pour accorder à l'accusé, dans les affaires criminelles, le privilège de choisir le lieu où il sera jugé, en alléguant des raisons suffisantes.

M. Stillé:—Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la Compagnie des Barrières (Turnpike) de la ville, approuvé le 19 février 1825.

Par un message du Sénat, transmis par M. S. C. Davis, secrétaire par intérim, la Chambre a été informée du concours de cette assemblée au bill intitulé:

Acte pour venir en aide à Benjamin Washington Fauver et à William Nelson Fauver.

Par le même message, le Sénat a demandé le concours de la Chambre aux bills suivans:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour empêcher plus efficacement que les esclaves n'obtiennent des liqueurs spiritueuses et enivrantes, sans le consentement de leurs maîtres, approuvé le 2 avril 1832, et

Acte pour permettre à Robert Spedden de s'absenter.

Par un message du gouverneur, transmis par M. Ledoux, son secrétaire intime, la Chambre a été informée que Son Excellence avait approuvé et signé, le 25 du courant, les bills et résolutions suivantes:

Acte pour venir en aide à B. Winchester, J. B. Blondelou, agens et représentans des héritiers et ayant-cause de P. F. Ogeon;

Résolution pour enjoindre à nos sénateurs et représentans au Congrès, de s'appliquer à obtenir une allocation de fonds destinée à l'élargissement des bouches du Mississippi;

Acte pour créer un nouveau district électoral dans la paroisse de St. Landry;

Acte pour venir en aide à l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle Orléans;

Résolution pour enjoindre à nos sénateurs et représentans au Congrès de s'appliquer à obtenir l'abrogation de la septième section d'un acte du Congrès intitulé: Acte pour faire une allocation de fonds destinés aux dépenses civiles et diplomatiques du gouvernement, et pour d'autres objets, approuvé le 17 juin 1844, en tant que la dite section concerne le nombre des inspecteurs, jaugeurs, etc., employés dans la Douane de la Nouvelle Orléans.

M. Caruthers, selon avis préalable, a introduit un bill intitulé: Acte pour incorporer les directeurs de l'Eglise méthodiste épiscopalienne de Houma, dans la paroisse de Terrebonne.

Le titre de ce bill a subi une première lecture, et la deuxième a été renvoyée à demain.

Sur motion, la séance a été suspendue pendant quelques instans, puis elle s'est réunie de nouveau.

ORDRE DU JOUR.

La Chambre a continué à délibérer sur le bill intitulé: Acte pour amender les différentes lois relatives à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La 1re. lecture de ce bill était hier l'objet des délibérations de la Chambre au moment de l'ajournement.

Sur motion, ledit bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion, la dispense du réglement a été accordée, et la Chambre s'est occupée des messages du Sénat.

Sur motion de M. Morgan, le bill du Sénat intitulé: acte pour autoriser le secrétaire d'Etat à acheter une liasse de la Gazette de la Louisiane contenant tous les numéros de cette feuille depuis 1803 jusqu'en 1825, a été pris en considération et mis à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain, 3 mars.

Sur motion de M. Burthe, le rapport du comité de conférence chargé de s'entendre sur les amendemens faits par la Chambre au bill du Sénat intitulé: Acte pour faire une allocation de fonds à l'Artillerie Native-American, attachée au bataillon Washington et aux compagnies d'Artillerie de Baton Rouge et d'Est-Féliciana, a été pris en considération et adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre s'est occupée des amendemens du Sénat au bill intitulé: Acte pour amender les différens actes relatifs aux élections.

Sur motion, ces amendemens ont été mis à l'ordre spécial du jour pour mardi prochain, 4 mars.

La Chambre a pris en considération le bill du Sénat intitulé: Acte pour prévenir l'incendie des prairies dans les paroisses ci-après mentionnées. Ce bill a subi une 1re. lecture.

La Chambre s'est occupée ensuite du bill du Sénat intitulé: Acte pour autoriser le trésorier d'Etat à payer à Eloi Dugas une certaine somme.

Ce bill a subi une première lecture, puis la dispense du réglement ayant été, sur motion, accordée, une deuxième lecture.

La Chambre s'est constituée en comité général pour délibérer sur ledit bill, et M. Stillé a été appelé au fauteuil. Peu après, le comité s'est dissout, et le rapporteur a annoncé que le comité avait délibéré sur le bill et l'avait adopté.

Ce rapport a été adopté.

La 1ère et unique section du bill ayant été adoptée, sur motion, la dispense du réglement a été accordée et le bill voté sous le même titre, après une troisième lecture.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Le bill du Sénat intitulé: Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse Concordia à créer deux autres districts pour le jury de police, dans ladite paroisse, a été pris en considération et lu une 1re. fois, puis, après dispense des règles, il a subi une 2e. lecture et a été adopté.

La dispense du réglement ayant été de nouveau accordée, le titre dudit bill a subi une troisième lecture, puis il a été voté sous le même titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion et après dispense des règles, la Chambre s'est occupée d'un bill intitulé: acte pour amender l'acte intitulé acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat de la Louisiane à vendre les terres non encore désignées qui appartiennent à l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, ce bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

La Chambre s'est occupée d'un bill intitulé:

Acte pour amender les différentes lois relatives à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La 1re et la 2e section ayant été adoptées, au milieu de la discussion soulevée par la 3e section qui est ainsi conçue:

Il est de plus décrété, etc. Que dès qu'il sera constaté aux yeux du Bureau de Circulation, du Secrétaire d'Etat et du Trésorier d'Etat, que la dite Banque des Citoyens a payé et acquitté, par un moyen quelconque, tous les arrérages d'intérêt dûs sur ses bons, et qu'elle possède assez de ressources pour faire honneur aux obligations que l'Etat a contractées en sa faveur, il sera du devoir du dit bureau de Circulation, ou du Secrétaire d'Etat et du Trésorier d'Etat, en publiant à cet effet des annonces publiques dans le journal officiel, de convoquer une assemblée des actionnaires de la dite banque, pour élire trois directeurs, et dans cette élection, chaque actionnaire aura droit à un vote par dix actions,—et il sera aussi du devoir du gouverneur, au jour fixé pour la dite élection, ou aussitôt que possible après cette élection, de nommer avec l'avis et le consentement du Sénat, trois directeurs qui représenteront l'Etat dans la dite banque—et si le Sénat ne siège pas, le gouverneur nommera alors lui seul les dits directeurs:—Les directeurs ainsi élus et nommés éliront un d'entre eux comme président, et administreront et dirigeront ensuite les affaires de la dite Banque des Citoyens:—Il sera du devoir du président et du conseil d'administration de la dite Banque des Citoyens, qui sera alors en fonctions, de livrer aux dits directeurs nommés comme il est fait mention plus haut, aussitôt que ces derniers seront convenablement organisés, tous les biens, droits et actions de toute nature qui appartiennent à la dite banque:—Les dits directeurs seront et demeureront revêtus des mêmes pouvoirs et seront passibles des mêmes peines et restrictions que celles établies par la charte de la dite banque, en tant qu'elles ne sont pas contraires à cette loi et à l'acte "pour remettre en vigueur les chartes des différentes banques, établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets." Bien entendu que si à aucune époque subséquente, la dite banque refuse ou néglige de payer fidèlement ses coupons d'intérêt ou de racheter ses bons, à leur échéance, il sera du devoir du bureau de Circulation, ou du Secrétaire d'Etat ou du Trésorier d'Etat, de prendre des mesures immédiates contre la dite banque, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif à la liquidation des banques,"—Et bien entendu aussi qu'il ne sera pas permis à la Banque des Citoyens de faire aucune émission de papier sous forme de billets de banque.—M. May a proposé le proviso suivant:

"Bien entendu que la dite Banque des Citoyens n'émettra de billet ou mandats et ne négociera de lettres de change que juste ce qu'il lui sera nécessaire pour le paiement et le recouvrement de ses dettes."

M. Winchester a proposé de déposer ce proviso indéfiniment sur le bureau. Cette motion ayant été mise aux voix, l'appel nominal a constaté que MM. Benjamin, Brou, Burthe, Campbell, Caruthers, Cornay, Crossman, Duvigneaud, Gardère, Garrie, Jackson, Laizer, Landry, Lavergne, Leblanc d'Assomption, Moore, Newport, Parham, Perkins, Pilié, Ray, Stillé, Tournillon, Vanwickle, Walsh et Winchester avaient voté dans l'affirmative, 26 oui; et MM. Deblanc, Day, Duclozel, Fluker, Gayarré, Griffin, Howell, Hebert, Kilgore, Marks, May, Peck, Rabalais et Texada dans la négative, 14 non.

Le dit proviso a été conséquemment déposé indéfiniment sur le bureau.

L'adoption de la 3e section ayant été demandée, l'appel nominal a donné le résultat suivant:

Pour l'adoption: MM. Benjamin, Brou, Burthe, Campbell, Cornay, Crossman, Duvigneaud, Gardère, Garrie, Hebert, Laizer, Landry, Lavergne, Leblanc d'Assomption, Newport, Parham, Perkins, Pilié, Ray, Stillé, Tournillon, Vanwickle, Walsh et Winchester, 24 oui.

Contre l'adoption:—MM. Caruthers, Day, Deblanc, Duclozel, Flucker, Fortson, Gayarré, Griffin, Howell, Jackson, Kilgore, Marks, May, Moore, Peck, Rabalais et Texada, 17 non.

La dite section a été conséquemment adoptée.

Les différentes sections ayant été adoptées, sur motion, il a été ordonné que le dit bill fût mis au net pour subir une 3e lecture demain.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain matin, 10 heures.

RULH, Pharmacien, de retour de France, a l'honneur de prévenir ses connaissances qu'il a établi une Pharmacie dans la maison qu'il occupait anciennement, encoignure Dauphine et Hôpital, et qu'il ne négligera rien pour s'attirer et mériter de nouveau la confiance des médecins et de ses nombreuses clientèle. 30 mars—1tf

TRUFFES du Périgord et Pâtés truffés en boîtes, deux tiers, demi et quarts de boîtes, en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par
10 m CH. DUFOUR, 11 Conti

REÇU par le navire Severn, arrivé du Havre, et à vendre à bas prix par le soussigné:
EVENTAILS. Un très-joli assortiment d'éventails.
AGRAFFES. Un grand assortiment d'agraffes supérieures, sur cartes et en boîtes.
F. LEVERRIER.
10 mars—3 No. 76, Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Ouverture depuis Lundi, 3 mars 1845.
Mme. FEYER a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle a transféré son magasin de nouveautés, rue Royale, encoignure Bienville: elle prévient en même temps les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un fort et joli assortiment de Chapeaux d'été et de toutes les nouveautés de printems, tels que mousseline, jaconats, barèges, organdis, batiste, [illegible]
3 mars

FOIN—100 balles du Nord, en débarquement de la barque Elliott, de New York, à vendre par
28 fev FOSDICK & BRO., 74 Camp

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Louisa, Lovett, New York, A Cohen
Navire Goethe, Homann, Bremen, Schmidt & co
Brick T Street, McConnell, Havane, Raymond & Fallon
Brick Francis, Stewart, New York, E Smith & co
Brick E D Wolf, Hall, Baltimore, A Kearney & co
Brick Duncan Gilchrist, New York, A Kearney & co
Brick …, Thompson, New York, J P Whitney & co
Goelette Caire, Means, Philadelphie, Toby & Bogart
Goelette Nevis, Kinney, Philadelphie, Toby & Bogart

ARRIVES
Navire Rialto, Chase, Havre.
Navire Lady Flora Hastings, Hosmaon, Londres.
Navire Alexander, Leeds, Liverpool.
Navire Colombo, Coon, Liverpool.
Barque Oberlin, Bray, Boston.
Barque Margaret, McBride, Greenock.
Barque Pe, Chevalier, Guadeloupe.
Brick Ambra, Foster, Charleston.
Brick Elizabeth, Done, Barbades.
Brick Reindeer, Done, St Vin…
Goelette Brilliant, Leavitt, Kingston.
Goelette Transport, Page, Newbury port
Goelette Pembroke, Bakeman, St Thomas.
Goelette Tallahassee, …
Cutter des E U. Woodbury, Foster, …
Goelette Cora, Read, Charleston.
Goelette Mary Washington, Snow, Pensacola.
Goelette Experiment, Bradford, Pascagoula.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.
Steamer Republic, Phillips, Ouachita.
Steamer H Kinney, Martin, Little Rock.
Steamer St Mary, Muggah, St Martinville.
Steamer Corinne, Eager, Camden Ark
Steamer West Tennessee, Dudley, Nashville.
Steamer Dr Franklin, Simmons, Cincinnati.
Steamer Planter, Lee, Minden.
Steamer Juniata, Choate, Lafourche.
Steamer Rudolph, Welsch, Shreveport.

DERNIERES DATES.

Boston	fev	28	Londres	fev	3
New York	mars	1	Liverpool	fev	4
Philadelphie	mars	1	Paris	fev	1
Baltimore	mars	2	Havre	fev	3
Washington	mars	2	Bordeaux	jan	22
Charleston	mars	5	Vera-Cruz	fev	15
Havane	fev	22	Mexico	fev	8
Galveston	fev	22	Tampico	mars	1

Aux Fumeurs.

LES personnes qui font usage de cigarettes papier sont prévenues qu'elles en trouveront de la véritable marque de "Las Tres Coronas", de la Havane, au magasin d'ANTONIO MASCARO, rue Royale, deux portes après celle d'Orléans, où l'on vend également un grand assortiment de cigares.
11 mars JOSE DOMINGO.

TALAMON FRERES,
44, rue de Chartres.
RECOIVENT par le Severn du Havre, et offrent à vendre aux plus bas prix de la place:
4 caisses chapeaux de paille d'Italie pour hommes;
6 dito dito dito pour enfans;
6 balles couvertes françaises;
1 caisse d'éventails de tous prix;
1 dito de bretelles tricotées avec boucles à boutons;
Gants fil d'Ecosse noirs et blancs;
Gants fil d'Ecosse blancs et gris, pour hommes et pour femmes;
Mitaines en filet avec doigts;
Rubans taffetas noir et couleurs;
Galons de soie, gris, pour border les souliers;
Bourses en filet de soie;
Fil français gris, noir et bleu;
Un assortiment de colliers et d'épingles en jais;
Bandes …;
Cor… de toutes qualités;
Houppes à poudrer.
TOUJOURS EN MAGASIN:
Un grand assortiment de Peignes, brosses, boutons, épingles, aiguilles, galons, genres en soie et en coton, agrafes, plats et ordinaires, bourses en coton et en soie, fils à coudre blanc et en acier, amorces en grandes et petites boîtes, essences de choix en boîtes de ferblanc, miroirs dorés, bretelles de toutes sortes, soie à coudre, jarretières élastiques, couverts en fer battu et en composition, poupées en peau et habillées, plumeaux de 12 à 30 pouces, crème de Perse, eau de cologne, eau de lavande, eau de fleurs d'oranger, peaux de veau vernies et cirées, fil à cordonnier.
AUSSI:
Seines à pêche de toutes dimensions, éperviers, trémails et lignes de première qualité. 11 mars

EN débarquement de la barque Concord, de Bordeaux, capt. Lord.
40 caisses de vin de Gruau Larose, 12 bouteilles dans chaque, 400 do St Julien Médoc dito do, 12 barriques dito Château Margaux, 50 barils vinaigre blanc, 6 paniers de Champagne, 1 douzaine dans chaque, 5 do en demi-bouteilles do 12 barils de 30 gallons vieille eau de vie champagne, 20 1/4 de pipes de do Cognac, 17 barriques eau de vie cognac une preuve, 24 caisses raisins de Malaga à l'eau de vie, 1 douzaine chaque, 25 paniers de Guignolet, 1 douzaine chaque, 115 caisses de liqueurs assorties, 26 do absinthe Suisse, de 10 do Curaçao, de 30 do eau de fleur d'oranger, 21 do vin de Sauterne. à vendre par REYNAUD & FALLON,
11 mars 34 Tchoupitoulas

EAU de Vie quatrième preuve—15 quarts et demi pipes en débarquement du navire Concord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
11 m 74 Vieille Levée

BOUCHONS—150 000 bouchons premières et autres, en débarquement du navire Concord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
11 m 74 Vieille Levée

SUCRE—Havane jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
11 m 31 Vieille Levée

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par
11 m J M CABALLERO, 31 Vieille Levée

CIGARES Principes Véritables et de la marque de …, de Villegas et Ramirez, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
11 m 31 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—De tous genres et qualités, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
11 m 31 Vieille Levée

JAMBONS—34 barils jambons plats cuits, en débarquement, à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 mars 30 Magasins

CIGARES—20,000 cigarillos à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 mars 30 Magasins

CAFE—1100 sacs Rio, Havane, Java, Laguayra à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 mars 30 Magasins

NOURRICE A LOUER—que l'on peut hautement recommander. S'adresser au No. 65, rue Conti.
10 mars—3

BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et Dumaine.
NORMANDIN FRERE, a l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir par le South Carolina et le Francis Depau, un très grand assortiment de modes et de nouveautés pour dames et pour hommes, qu'il mettra en vente mardi, 11 mars courant.
ARTICLES POUR DAMES.
Chapeaux de paille d'Italie, de Guipure, qui ont obtenu LA MEDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE 1844, capotes assorties, fleurs, rubans, dentelles, blondes, broderies, pour cols, bonnets, etc; manchons, tulles brodés et riches collerettes, mouchoirs batiste, tulle, brodés et à vignettes, bas de soie, mitaines, garnitures de coiffures, bonnets d'enfants et tout ce qui concerne les modes et la lingerie, ombrelles, éventails, colliers, bracelets, bagues, bas, souliers, pantoufles etc. etc.
ARTICLES POUR HOMMES ET DIVERS:
Cravattes soie, de jaconat, de algérienne, de grenadine, [illegible] cols satin, chemises toile française de $3 à $4, dos couleur de 75 cents à $2, coton blanc, foulards, bourses brodées, gants fil d'écosse, de soie, cannes, parapluies, cornets, porte cigares, Panama et Polka. Articles de bureaux: brosses, éponges, couteliers, jouets d'enfants, petits meubles, peignes, frisettes, grecques, perruques, toupets, fausses queues, savons, pommades, extraits d'odeurs, eau de Cologne, eau athénienne, cold cream, cosmétique, eau de lavande, MAGNOLIA, CHRYSMA-DURE, et tout ce que l'on peut désirer en parfumerie, en gros et en détail, le tout très frais et à des prix modérés
SALON POUR LA COUPE DES CHEVEUX A VINGT-CINQ CENTS
Nouvelle Orléans, 10 mars 1844.

F. & J. LACOSTE,
105, rue Royale,
OFFRENT à vendre à des prix extrêmement réduits—en débarquement des navires North Carolina et Caledonia, arrivant du Havre:
Un assortiment complet de jaconats haute nouveauté, jaconats ordinaires, balzorines, organdi, barège, ombrelles, … brochés, moirés, et à branchages, parapluies de 24 à 36 pouces, soieries pour robes, toiles grès du Rhin, aurore moirée, Pékin, chalis soie, velours ottoman et soie façonnée, grenadine, barège, etc.
Bas soie noirs, coton blanc extra fin, gants filet soie, fil d'Ecosse blancs, chinés et écrus.
Aussi:—Mérinos, draps et casimirs légers pour pantalons, draps de printemps, coutils nouveauté, blancs, écrus, bleus, gris et couleurs;
Etoffes à rideaux, unies et satinées, bleus, jaune et rouge; boutons de tous genres pour tailleurs; assortiment des plus complets de bretelles pour hommes et enfants; cravattes taffetas, satin et soie façonnées; bas et chaussettes en fil, coton blanc, chiné, gris et couleurs; peignes à nœuds, à papillottes et à retapper, en écaille, buffle, imitations écaille et corne.
Aussi:—Un assortiment complet de parfumerie des meilleures marques, consistant en crème de Perse, moelle de bœuf, pommades assorties, savons d'amandes amères, à odeurs et ordinaires; eau de Cologne de toutes qualités; eau de lavande, huile antique, extraits de tous modèles et odeurs.
Chapeaux paille à bords doubles et simples, casquettes polka et autres, pour enfans. 10 mars

VINS et liqueurs pour familles, à vendre par F. & J. Lacoste, 105, Royale,
Vins en barriques, demi barriques, caisses, blancs et rouges, tels que Château Lafitte, Chateau Margaux, Ste. Estephe, St. Julien, St. Emilion Nos. 1 et 2, Montferrand, Haut Sauterne, Sauterne et Barsac.
Liqueurs assorties, fines, surfines et ordinaires; fruits à l'eau de vie, jus de groseilles, vin du Rhin, vins généreux assortis, vin dit Vermout de Turino.
Sardines à l'huile en grandes boîtes 1/4, 1/2 et 1/8 de boîtes. 10 mars

EN DEBARQUEMENT du navire Concord, de Bordeaux—Vins rouges en barriques.
En magasin—Vin blanc (Sauterne, Barsac); Fruits à l'eau-de-vie; Huile d'Olive, de Bordeaux et de Marseille; Olives et Câpres; Bouchons de toutes qualités, Savon français; Eau de fleurs d'oranger, liqueurs diverses; Cire à cacheter les bouteilles; Bouteilles vides; Etiquettes joli format, pour vin rouge, etc, à vendre par E. TALAMON,
10 mars— Rue St. Louis, 20 et 22.

HUILE d'olive—700 paniers huile d'olive de Pingaud, grandes et demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
10 mars 36 rue de Chartres.

PARAPLUIES de soie—10 douzaines parapluies de soie, manufacture de Paris, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
10 mars 36, Chartres

CRAVATES TAFFETAS—10 douzaines cravates légères pour l'été, 10 douzaines do de couleur, Birmingham, 10 douzaines do à carreaux, … douzaines do batiste d'Ecosse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
10 mars 36, Chartres

PANTALONS de ginges—25 douzaines pantalons gingas, 20 douzaines habits mérinos, à vendre en gros et à bon marché par LOISON & SILVESTRE,
10 mars 36, Chartres

SARDINES à l'huile—25 caisses assorties de grandes et demi boîtes sardines, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
10 mars 36, Chartres

COGNAC Champagne—En débarquement du navire Concord de Bordeaux, 20 quarts de pipes de la marque de P. Godard & Co., à vendre par EUG. ROCHEREAU,
18 mars 17 et 19 St. Louis

WHISKEY—100 barils, en débarquement et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
10 m 44 Poydras

FARINE—910 barils farine superfine, en bon état pour l'expédition, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
10 m 44 Poydras

JAMBONS—30 barriques épaules, 35 tierçons jambons au sucre, excellent article, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
10 mars 44 Poydras

PETITS Cochons—Quelques demi barils petits cochons salés, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
10 mars 44 Poydras

INDIGO—15 surons Carracas, à vendre par WOOD & SIMMONS, 30, Magasins.
10 fev

Hotel St. Charles,
Encoignure Obra Pia, No. 3, et Cuba,
HAVANE.
CET HOTEL, agréablement situé, réunit tous les avantages que peuvent désirer les voyageurs, bonne table, propreté, exactitude et aménité dans le service.
Prix modérés. 5 mars—6

SALSEPAREILLE—174 balles, en débarquement de la goélette Teazer, venant de Tampico, à vendre par … BLOSSMAN,
10 mars—6 25 Bienville.

DE BOSTON—400 caisses et barils sucre de Boston, [illegible] 200 barils maquereaux No. 3; 150 caisses de … savon et chandelles, 20 barriques huile de … [illegible]
10 m NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORDE de Kentucky—160 rouleaux, 1re qualité, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
10 m 30 Vieille Levée

COUPEROSE—50 barils, de Baltimore, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.,
10 m 30 Vieille Levée

EN débarquement du Concord, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 barriques vin de Pauillac Médoc, 36 dito St. Sourin Médoc, 45 dito St. Estèphe Médoc, 4 dito St. Julien, vins vieux, importés pour famille, … barils vin blanc de Sauterne; 10 quarts de pipe eau de vie de Cognac, 4e preuve.
W. F. VREDENBURGH & Co.
8 m 30 Vieille Levée.

CHANDELLES de Composition—87 caisses marque Gross & Dierich, à vendre par
8 m J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

CAFE—96 sacs St Domingue, bonne qualité, à vendre par J. F. BERCIER & Co.,
54 Vieille Levée

VIN DE MONTFERRAND—50 barriques, bon vin de table, … et prêt à mettre en bouteilles, à vendre par J F BERCIER & Co,
6 m 54 Vieille Levée

THE FRAIS—1000 paquets Impérial, Poudre à Canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong, en demi caisses et en boîtes de … livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VINS—Blanc Lisbonne, Malaga, doux et sèche, Canary, Sherry, Port de Catalogne, Madère, Pique, etc. en pipes, demi pipes et quarts, aussi en caisses, à vendre par
8 m ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EAU DE VIE—… barils Cognac américaine, de la première preuve, en débarquement de la barque Lubec, et à vendre par ROBERTS & HALL,
8 m 75 Magasins

CAFE Rio—500 sacs café, du fret, en double sacs, venant d'être reçu par le navire Raven, directement de Rio Janeiro, à vendre par G. GREEN & BRO,
8 m 92, Gravier

A VENDRE—En débarquement du navire Concord, de Bordeaux, 150,000 bouchons assortis, 20 paniers Champagne, 20 de Champagne en demi bouteilles; 2 demi pipes Cognac, …; 4 quarteaux do do
DARAN & QUEYROUZE, 11 et 15 St. Louis

VINS—30 pipes vin de Catalogne, 40 demi barriques vin de Marseille, 26 barils Malaga doux, 150 jarres huile, de deux galons, à vendre par
8 m DARAN & QUEYROUZE, 11 et 15 St. Louis

AVIS AUX DAMES.
MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
AU GRAND RABAIS.
LE soussigné vient de recevoir de France et du Nord un splendide assortiment de jaconats nouveaux dessins, Barège Organdi, Balzorine, Linons, Mousseline, Dimnité, Mousseline Suisse à fleurs, à rayures et à carreaux, Indiennes couleurs claires, qu'il offre à vendre meilleur marché que nulle part pour du comptant.
Jaconats français très riches à 31 1/4; riches à 31 1/4; Ordinaire à 25 c.; Balzorine riches à 31 1/4 et 37 1/2; Barège à 25, 30 et 37 1/2; Indiennes plus dessins à 12 1/2, 18 et 25; Mousseline imprimée à 31 1/4 50 et 62 la robe; Organdi, nouveaux dessins à 37 1/2.
De plus, on trouvera un assortiment magnifique de jolis rubans pour chapeaux de paille à 12 1/2, 25 et 37 1/2 cents la yarde; chapeaux de paille d'Italie, …, Monaco, paille française, nouvelles formes; Mousseline batiste unie, brodée à pois et à rivières, Parasols, Ombrelles, Marquises, Dentelle fil et autres, Toile d'Irlande garantie pur fil à l'usage des familles, Brin en fil et coton blanc et écru, Nankin, Percaline blanche, … brodés, Mousseline …, Cravates jaconats pour hommes, Drap d'été, très qualité, pour habits et pantalons, et beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.
B. DAVID,
4 mars 73, rue Canal entre Royale et Bourbon.

AU MAGASIN FASHIONABLE.
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.
CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, du Havre, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps comprenant les articles ci-après, savoir:
POUR HABITS ET REDINGOTTES.
Mérinos noir, laine cachemire, de crêpe, de diverses nuances, drap d'été, nouvel article; cachemirette qualité supérieure.
POUR PANTALONS.
Mérinos noir, uni, de gros grain, de façonné, de 4 raies, casimir d'été, laine douce à carreaux et à raies de diverses nuances, [illegible]
POUR GILETS.
Basin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à carreaux, à raies et chinés; Valencias, cachemire d'été.
Coutil pur fil, blanc, uni, à raies et carreaux, de couleur, de printemps, batiste nouveaux dessins et une infinité d'autres articles de meilleur goût, et des mieux choisis.
N. B.—Ils attendent par les premiers arrivages le bonnes de leurs marchandises de printems et d'été, qui ne laisseront rien à désirer, tant pour leur grande nouveauté que pour la supériorité de leur qualité [illegible] chapeaux, véritables Panama. 6 mars

AVIS—M. PUISSANT, jardinier fleuriste et pépiniériste, à Versailles, près Paris, prévient les amateurs qu'il vient d'arriver dans cette ville avec un assortiment de plantes de toutes espèces, telles que Camellias, Rhododendrum Calceolaria, Dahlias, … Grandiflora, Ilicium, Florindanum—Aussi Un assortiment de Bulbes et Oignons de fleurs, Graines de toutes les qualités, arbres fruitiers et Rosiers des plus belles variétés. Magasin, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, No. 166. 6 mars—9

IMPORTATION DIRECTE.
REÇU par le navire South Carolina, du Havre:
Balzorines, en robes et pièces de vingt yardes.
Mousseline imprimée …
Mousseline brodée, blanche et couleur.
Jaconats et guinghams.
Un superbe assortiment de rideaux brodés, par morceaux et par pièces.
Une caisse chales mousseline, blanc et couleur.
Et un grand assortiment de marchandises en magasin, tels que: mousseline blanche et couleur, de toute qualité, cravattes et foulards, à vendre à bas prix par
8 m F. FERRET, 58 Toulouse.

LE JUIF ERRANT ILLUSTRE.
LES neuf premières livraisons du Juif Errant, par Eug. Sue, et illustrées par Gavarni, sont présentement en vente chez V. HEBERT,
7 mars 104, rue de Chartres.

LE JUIF ERRANT.
LA quatorzième livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez VICTOR HEBERT, 104 rue de Chartres.
N. B.—Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.
Aussi—Quelques exemplaires en français, édition américaine, en un volume. Prix $2. 7 m

TOILETTES DE BAL.
C. M. SIMPSON offre aux dames, des Toilettes de bal à des prix très avantageux, ayant en mains une grande quantité et désirant terminer cet article il le donnera à la moitié du prix qu'il l'a vendu jusqu'ici.
21 fev rue de Chartres, encoignure Dumaine

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 1er mars 1845.
LE bureau des directeurs de cette institution a aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, payable aux actionnaires ou leurs fondés de pouvoirs, à ou après lundi, 10 du courant.
8 m R. J. PALFREY, caissier.

P. A. HEBRARD,
No 19, rue du Canal, au-dessus de l'Hôtel des Planteurs,
OFFRE à vendre à des prix réduits, pour du comptant les Marchandises suivantes:
Un assortiment général de toiles d'Irlande garanties pur fil et manufacturées exprès pour l'usage des familles, brin fil blanc et écru, dito coton, Bretagne, toile à draps, damassés, grenadine, serviettes fil et coton, nappes blanches et écrues, coutils fantaisie pour pantalons, étoffe fil à carreaux, [illegible] mérinos français de première qualité supérieure, cotonnade française, lévite, alpaca, noir et couleur, serge, laine, dito soie, soie noire à coudre, un assortiment général de bas pour hommes, femmes et enfans, [illegible] bas blancs pour femmes, grandeurs extra, mouchoirs de toile bleu et couleurs, galons et lacets fil, cordonnet coton, indiennes Merrick bleu et en couleur, coton blanc et écru, coton fort, Lowell 7-8 et 4-4 coton Georgie 7-8, Toile grise [illegible] pour habitation, et une infinité d'articles trop longs à énumérer.
3 mars—12

VINS—100 barriques Vin de Bordeaux,
50 demi barriques do do,
25 barriques Vin de Marseille,
200 demi bqes. Vin blanc,
500 caisses Vin rouge St. Julien, à vendre par ST. YOR. BARBETT,
4 mars 45, rue de la Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, feront des avances libérales sur coton sucre, mélasse &c. consigné à Benjamin H. Field, New York ou à H. Field Fowler à Boston
3 mars—1an

CHANTIER à louer—Un beau chantier sur le promenoir des Tritons, entre les rues Philippe et Baronne, très propre pour un dépôt de bois ou charbon. A un bon locataire cet emplacement serait loué à bon marché et possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à W. F. VREDENBURGH,
3 mars 30 Vieille Levée

A VENDRE, en débarquement du navire Concord, de Bordeaux:
100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
10 caisses raisins à l'eau-de-vie,
25 do fruits do,
20 barils de 40 et 30 galons, vieille eau de vie fine champagne,
24 barriques vin rouge,
75 barils vin blanc,
50,000 bouchons superfins …
20,000 do do longs.
à vendre par POUGET FILS,
6 mars 14 rue Royale

HABILLEMENTS D'ETE.
LES soussignés viennent d'ouvrir un grand assortiment d'habits d'été récemment arrivés de France, et qui se compose de: Redingottes de mérinos de la mode, habits … et le Dorsay, pantalons mérinos, gilets blancs brodés et paletots dito, [illegible] pantalons casimir léger.
En plus—Un grand assortiment de cravattes de …, mouchoirs batiste, foulards anglais et de l'Inde, chaussettes et gants de fil de toutes couleurs, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
24 fev 36, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE.
EN débarquement des navires … et Alabama, cent-soixante-treize milliers Cigares Impériales, Regalias, Canones, Trabucos, Bayonettes, Caballeros, Damas, …, Legitimos, Militar et Principes, des marques suivantes:
Cabana y Carbajal, La Palma celebrada,
Francisco Ugues, Dos Hermanos,
La Rionda, …,
La Inteligencia, La Habana,
La Diana, Woodville,
La Ingenuidad, …
La Victoria.
Les Principes sont de la marque "Vapor." Les cigares ci-dessus désignés, [illegible] dans les premières qualités qui forment le stock du magasin, offrent un des plus beaux et grands assortiments qu'il y ait en ville. Les connaisseurs et amateurs, les détaillants de la ville et de la campagne, trouveront une belle occasion de se pourvoir d'excellents cigares, à vendre par E. JOHNS, 216, Poydras,
23 jan presque en face de l'hôtel Américain.

LE soussigné offre à vendre—les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille:
100 barils Vin de Porto (imitation de Marseille) 50 barils vin de Madère (imitation); 100 barriques Vin de Bordeaux à bon marché, [illegible]
3 mars … rue Royale.

HUILE d'olive de Nice et de Marseille, [illegible]
6 fev S. VALLE & …, Commune